

saire pour se consacrer au service du public, tâche qui semble avoir toujours été le rêve de sa vie.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION COMPORTANT EXAMEN PLUS TARD CE JOUR

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas que des événements qui nous causent un réel chagrin, mais nous avons ou nous devons avoir l'honneur, nous l'aurons à un autre moment, de saluer la présence d'un collègue distingué du Commonwealth. Je sais que sa présence ici réjouira tout le monde. Si la Chambre m'y autorise, je propose maintenant, avec l'appui de l'honorable député de Port-Arthur (M. Howe):

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit étudié plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

FORCE D'URGENCE—DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, si la Chambre m'y autorise, déposer des exemplaires en français et en anglais du décret du conseil C. P. 1956/1712, du 20 novembre 1956, relatif à la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient.

(Voir à la page 108 le texte du décret du conseil.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

COMITÉS DES SUBSIDES—DES VOIES ET MOYENS— PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu que la Chambre est saisie du discours du trône et du décret du conseil en question, je demande à proposer, comme j'ai eu l'honneur de le faire à la session spéciale de 1951, certains adoucissements à des articles du Règlement de la Chambre pour nous permettre de débattre la situation. La motion, qui est sensiblement la même que la Chambre a acceptée en 1951, est la suivante:

M. Knowles: En 1950.

Le très hon. M. St-Laurent: Oui, en 1950. La motion est la suivante:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, en vue d'étudier l'à-propos d'accorder des subsides à Sa Majesté et qu'elle se forme aussi en comité en vue d'étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Que M. Edward T. Applewhaite, représentant la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

M. l'Orateur: Le très hon. Monsieur St-Laurent propose, appuyé par l'honorable député de Port-Arthur (M. Howe):

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme, à la prochaine séance plus tard aujourd'hui...

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Votre Honneur aurait-il l'obligeance de retrancher les mots "plus tard aujourd'hui"? Je pense que ce serait plutôt à la prochaine séance de la Chambre; c'est là une expression imprécise qui signifie tout simplement: lorsqu'il sera possible d'atteindre cet article du programme après la présente séance de la Chambre.

M. l'Orateur: Alors la motion se lirait ainsi:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 55 du Règlement, la Chambre se forme en comité à la prochaine séance, en vue d'étudier l'à-propos d'accorder des subsides à Sa Majesté et qu'elle se forme aussi en comité en vue d'étudier les voies et moyens d'obtenir des subsides à accorder à Sa Majesté;

Il y a ensuite un deuxième paragraphe. Le premier ministre désire-t-il combiner les deux questions en une seule motion, ou préfère-t-il présenter deux motions différentes?

Le très hon. M. St-Laurent: Si Votre Honneur estime qu'il serait préférable de présenter les deux paragraphes séparément, je n'y vois aucun inconvénient. Tout ce qu'on désire, c'est constituer le comité des voies et moyens de façon qu'il puisse être saisi en temps utile d'un message à Son Excellence relatif aux crédits demandés, et s'en occuper normalement lorsque nous en serons là.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru qu'il y aurait avis de motion. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'on trouve trop à redire à cette façon de faire. Il s'agit simplement de constituer le comité, n'est-ce pas?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est cela.

L'hon. M. Rowe: Il est donc entendu que nous passerons demain au discours du trône?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, nous discuterons cet après-midi même le discours du trône. Le Gouvernement ne se propose nullement d'empêcher les honorables députés de parler du discours du trône, si tel est leur désir. Nous espérons que la Chambre préférerait mener tout le débat lors de l'examen du crédit, mais si cette façon de faire ne lui convient pas, nous n'insisterons pas du tout: nous ne voulons obliger personne à accepter cette procédure.

M. Fleming: Puis-je demander au premier ministre si cela veut dire que le Gouvernement ne cherchera pas à constituer la Chambre en comité des voies et moyens avant que